

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 9 avril 2018 à 19h00, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère
Jean-Philippe Bibeau, conseiller
Nicolas Labbé, conseiller
Dominique Poulin, conseiller
Mélanie Vogt, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Any Lemay, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 5 mars 2018 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 5 mars au 9 avril 2018 et du journal des salaires 2018 de janvier, février et mars ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
 - Partenaire 12-18
 - Muncar CA
5. Soumissions diverses ;
 - Système de climatisation
 - Pavage
 - Lignes sur le pavé
 - Abat-Poussière
 - Fauchage
6. Adoption du règlement de taxation de la vidange des boues de fosses septiques ;
7. Ferme Chabert / CPTAQ ;
8. Embauche de Marlène Langlois / Comptabilité ;
9. Journée Normand Maurice 13 octobre 2018 ;
10. Dérogation / DD 955 inc. / Implantation d'un immeuble ;
11. Dérogation / Lot 5 180 180 / Rang 10 / Marge concernant les charges d'odeur d'une porcherie ;
12. Toponymie / Nouveau développement ;
13. Résolution OMH / Composition du CA ;
14. Incroyables comestibles / B Transition ;
15. Cuisines collectives ;
16. Commandite école Amédée-Boisvert / Agenda scolaire 50.00\$;
17. Les Services exp inc. / Surveillance des travaux ;
18. Ministre des finances / Emprunt salle du Pavillon ;
19. Emprunt temporaire / TECQ ;
20. Sablière de Warwick / 1^{er} paiement ;
21. Lecture de la correspondance ;
22. Comités et Varia ;

Administration / Gestion financière et administrative :

Alain St-Pierre, D.G. et Dominique Poulin

Ressources humaines / Plainte et gestion du personnel et/ou dossier employé :

Alain St-Pierre, Dominique Poulin et Mélanie Vogt (au besoin)

Sécurité Publique : Bureau municipal et Alain St-Pierre

Service incendie : Bureau municipal, Alain St-Pierre et Dominique Poulin (au besoin)

Sécurité civile : Alain St-Pierre et Jean-Philippe Bibeau

Protection du voisinage / Bon Voisin Bon Oeil :

Alain St-Pierre et Jean-Philippe Bibeau

Analyse d'eau

Bureau municipal et Jean-Philippe Bibeau

Développement économique / Formation d'un comité OSBL :

Alain St-Pierre et Alexandre Bergeron

État des routes : Diane Kirouac

Trottoirs : Alexandre Bergeron

Aménagement extérieur : Nicolas Labbé et l'inspecteur municipal

Comité Consultatif d'Urbanisme :

Alain St-Pierre, Michel Ducharme et Simon Fleury

Loisirs et infrastructures sportives : Dominique et citoyens

Culture : Dominique et citoyens

M.A.D.A : Simon Fleury

M.A.E : Nicolas Labbé

Matières Résiduelles et Installations septiques :

Bureau municipal, Jean-Philippe Bibeau et Diane Kirouac

Journée Normand Maurice : Mélanie Vogt et Diane Kirouac

Jour du souvenir : Diane Kirouac

Fêtes municipales : Alain St-Pierre, Mélanie Vogt, Dominique Poulin

Festival Country-Rétro : Dominique Poulin et Alexandre Bergeron

Cinéma plein air : Bureau municipal et Jean Philippe Bibeau

Facebook : Bureau municipal et Jean Philippe Bibeau

Site Web : Bureau municipal

23. Période de questions de l'assistance

24. Levée de la séance ordinaire du 9 avril 2018.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous, y compris les jeunes de Partenaires 12-18 qui sont venus se présenter. Il fait un retour sur la fête des bénévoles qui a eu lieu le 6 avril dernier. Une très belle soirée appréciée de tous. Monsieur St-Pierre souligne que la salle du conseil portera, en 2018, le nom du bénévole de l'année Francis Lacharité. Il précise qu'une consultation publique s'est déroulée à Saint-Albert en mars. Ferme Landrynoise inc. a su faire preuve de transparence dans l'élaboration de leur projet d'agrandissement de bâtiment. Monsieur le maire invite la population le 15 avril pour l'exposition du cercle de Fermières de Saint-Albert. Il mentionne également que la municipalité détient maintenant un compte Facebook.

2018-048 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Que l'ordre du jour du 9 avril soit adopté.

Que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-049 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que le procès-verbal du 5 mars soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-050 Approbation des comptes et du journal des salaires pour la période du 5 mars au 9 avril 2018

Attendu que le journal des salaires du mois de janvier, février et mars a été présenté et qu'une copie a été remise à chacun des conseillers présents ;

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la secrétaire-trésorière adjointe.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à payer les dit comptes à payer :

Registre des chèques # 3318 à # 3374 au montant de 74 827.61\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 9 avril 2018.

Any Lemay
Directrice-générale adjointe / Secrétaire-Trésorière adjointe

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-051

Demande de prêt de local / Partenaire 12-18

Attendu que la municipalité a reçu une demande de prêt de local par l'organisme Partenaire 12-18 ;

Attendu que cet organisme jeunesse, actif en milieu rural, offre à TOUS les adolescents, âgés de 12 à moins de 18 ans, un accompagnement qui les responsabilise, qui leur apporte des moyens et des outils propres à leurs besoins, qui dynamise leur milieu par leur engagement citoyen et qui favorise le développement de leur leadership, de leur esprit entrepreneurial et de leur sentiment d'appartenance envers leur région ;

Attendu que Partenaire 12-18 vise à développer les compétences personnelles et sociales, favoriser l'apprentissage des mécanismes de fonctionnement démocratique, développer la « culture entrepreneuriale », favoriser l'implication des adolescents dans la communauté, développer la santé par l'acquisition de comportements sains ;

Attendu que les rencontres seraient les jeudis en soirée ;

Attendu que le local Desjardins est disponible ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Albert accepte la demande de prêt d'un local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-052

Résolution organisme de transport collectif MUNICAR

Attendu que MUNICAR propose un service de transport en commun, de taxi collectif et de covoiturage desservant la région ;

Attendu que l'organisme a demandé au maire de la municipalité de siéger sur le Conseil d'Administration de l'organisme ;

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que Monsieur Alain St-Pierre siège au Conseil d'Administration de l'organisme de transport collectif MUNICAR.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-053 Demande de dérogation / Lot 5 180 180 / Rang 10 / Marge concernant les charges d'odeur d'une porcherie

La demande de dérogation du lot 5 180 180 est présentement à l'étude. La municipalité doit faire des vérifications dans ce dossier. La décision sera prise lors d'une séance ultérieure.

2018-054 Soumission / Entretien annuel du système de ventilation des édifices municipaux pour 2018

Attendu qu'un entretien annuel du système de ventilation des édifices municipaux est nécessaire ;

Attendu que la municipalité a reçu une offre de services de la compagnie Climatisation Confort ;

Attendu que les prix se lisent comme suit :

Lieu	Prix
25, rue Des Loisirs	209.00 \$
1245, rue Principale	275.00 \$

Attendu que les prix n'incluent pas les taxes ;

Proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller

Que la municipalité autorise la compagnie Climatisation Confort à exécuter l'entretien du système de ventilation des édifices municipaux.

Que Madame Any Lemay soit autorisée à signer le contrat d'entretien 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-055 Soumissions / Réparation d'asphalte 2018

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions pour la réparation de la chaussée ;

Attendu que les prix se lisent comme suit :

Fournisseur	Prix à la Tonne Métrique Travaux manuel	Prix à la Tonne Métrique Mini Paveuse
Pavage Veilleux(1990) inc.	208.00 \$	129.00 \$
Asphalte Smith inc.	194.00 \$	127.00 \$
Les Entreprises Patrick Lavigne inc.	188.50 \$	115.00 \$

Attendu que les prix n'incluent pas les taxes ;

Proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Que la municipalité accorde le contrat de réparation d'asphalte à Les entreprises Patrick Lavigne inc.

Que la responsabilité de la sécurité routière et des travailleurs soit faite par l'entrepreneur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-056

Soumissions 3 ans / Lignes sur le pavé

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions pour les lignes sur la chaussée ;

Attendu que les prix se lisent comme suit :

Traçage de lignes	prix/km 2018	Symboles 2018	prix/km 2019	Symboles 2019	prix/km 2020	Symboles 2020
Lignes Maska inc.	240.00 \$	2 033.00 \$	240.00 \$	2 033.00 \$	240.00 \$	2 033.00 \$
Dura-Lignes inc.	265.00 \$	1 835.00 \$	270.30 \$	1 871.70 \$	275.71 \$	1 909.34 \$
Marquage et Traçage du Québec	188.00 \$	2 827.00 \$	188.00 \$	2 866.50 \$	189.00 \$	2 906.00 \$

Attendu que les prix n'incluent pas les taxes ;

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la municipalité accorde le contrat de lignes sur la chaussée à la compagnie Lignes Maska inc.

Que le contrat soit accordé pour les années 2018, 2019 et 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-057

Soumissions 3 ans / Abat-poussière

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions pour l'épandage d'abat-poussière ;

Attendu que les prix se lisent comme suit :

SOMAVRAC C.C

Épandage juin	Produit offert	Quantité	Prix unitaire 1 an	Prix unitaire 3 ans	Prix unitaire 5 ans	
Fourniture et épandage d'abat-poussière	Calcium liquide 35%	25 000 litres	2018 0.3210 \$ / litre	2018	0.3210 \$/litre	
				2019	0.3259 \$/litre	
				2020	0.3308 \$/litre	
				2021	0.3359 \$/litre	
				2022	0.3411 \$/litre	

SOMAVRAC C.C (suite)

Épandage août	Produit offert	Quantité Si besoin	Prix unitaire 1 an	Prix unitaire 3 ans	Prix unitaire 5 ans	
Fourniture et épandage d'abat-poussière	Calcium liquide 35%	10 000 litres	2018 0.3210 \$/litre	2018	2018	0.3210 \$/litre
					2019	0.3259 \$/litre
					2020	0.3308 \$/litre
					2021	0.3359 \$/litre
					2022	0.3411 \$/litre

LES ENTREPRISES BOURGET INC.

Épandage juin	Produit offert	Quantité	Prix unitaire 1 an	Prix unitaire 3 ans	Prix unitaire 5 ans	
Fourniture et épandage d'abat-poussière	Calcium liquide 35%	25 000 litres	2018 0.3149 \$ / litre	2018	2018	NIL \$/litre
					2019	NIL \$/litre
					2020	NIL \$/litre
					2021	NIL \$/litre
					2022	NIL \$/litre

LES ENTREPRISES BOURGET INC. (suite)

Épandage août	Produit offert	Quantité Si besoin	Prix unitaire 1 an	Prix unitaire 3 ans	Prix unitaire 5 ans	
Fourniture et épandage d'abat-poussière	Calcium liquide 35%	10 000 litres	2018 0.3349 \$/litre	2018	2018	NIL \$/litre
					2019	NIL \$/litre
					2020	NIL \$/litre
					2021	NIL \$/litre
					2022	NIL \$/litre

Attendu que les prix n'incluent pas les taxes ;

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la municipalité accorde le contrat d'épandage d'abat-poussière à la compagnie Les entreprises Bourget inc.

Que le contrat soit accordé pour les années 2018, 2019 et 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-058

Soumissions 3 ans / Fauchage des bords de rues

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions en 2017 pour le fauchage des bords de rues pour une durée de trois ans ;

Attendu que la résolution 2017-058 accordait le contrat à la compagnie Les entreprises Alain Bélanger et fils ;

Proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller

Que la compagnie Les entreprises Alain Bélanger et fils procède au fauchage des bords de rues pour les années 2018 et 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-059

Adoption du règlement numéro 2018-02 concernant la taxation de la vidange des boues de fosses septiques

**Règlement numéro 2018-02
Tarification applicable à la vidange des fosses septiques
de la Municipalité de Saint-Albert pour l'année 2018**

Attendu que la MRC d'Arthabaska a déclaré compétence quant à l'élimination, à la valorisation, à la collecte et au transport de matières résiduelles, dont les boues de fosses septiques, à l'égard du territoire de la Municipalité de Saint-Albert ;

Attendu que l'entrée en vigueur, le 18 juillet 2017, du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques adopté par le Conseil de la MRC d'Arthabaska ;

Attendu que ce règlement vise à instaurer un programme de gestion des boues de fosses septiques, comprenant notamment la collecte, le transport et la valorisation de ces matières ;

Attendu que l'article 44 de ce règlement, qui se lit comme suit :

*« Les tarifs et frais reliés aux services et
activités visés par le présent règlement
sont exigés par les municipalités »;*

Attendu qu'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), la compensation relative à l'application de ce programme sur le territoire de la municipalité doit se faire par règlement ;

Attendu que, lors de la séance du 5 mars 2018, en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) (ou 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19)), un avis de motion a été donné par Monsieur Alexandre Bergeron et un projet de règlement a été présenté au Conseil de la Municipalité de Saint-Albert ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

D'adopter le règlement numéro 2018-02 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Afin de pourvoir au paiement du coût du service, lequel comprenant la vidange et la collecte, le transport ainsi que la disposition et le traitement (élimination et valorisation) des boues de fosses septiques, il est exigé et prélevé, en vertu de l'article 44 du règlement 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques de la MRC d'Arthabaska, de chaque propriétaire d'une résidence assujettie à ce règlement une compensation pour chaque résidence dont il est le propriétaire.

ARTICLE 3

3.1 La compensation de base exigée pour l'année 2018 et pour chaque année subséquente est fixée selon ce qui suit :

LES TAXES NE SONT PAS COMPRISES DANS CES PRIX.

Vidange durant la période d'opération :

- a) Vidange sélective programmée :
 - 1. Première fosse : 115.69 \$.
 - 2. Vidange supplémentaire de la première fosse : 172.41 \$.
 - 3. Deuxième fosse, qui doit être située sur le même terrain que la première : 73.85 \$
 - 4. Vidange supplémentaire de la deuxième fosse, qui doit être située sur le même terrain que la première : 103.71 \$.
- b) Vidange complète programmée :
 - 1. Première fosse : 144.93 \$.
 - 2. Vidange supplémentaire de la première fosse : 172.41 \$.
 - 3. Deuxième fosse, qui doit être située sur le même terrain que la première : 89.97 \$.
 - 4. Vidange supplémentaire de la deuxième fosse, qui doit être située sur le même terrain que la première : 103.71 \$.

Vidange supplémentaire hors de la période d'opération :

- c) Vidange sélective :
 - 1. Première fosse : 254.86 \$.
 - 2. Deuxième fosse, qui doit être située sur le même terrain que la première : 144.93 \$.
- d) Vidange complète :
 - 1. Première fosse : 254.86 \$.
 - 2. Deuxième fosse, qui doit être située sur le même terrain que la première : 144.93 \$.

Le paiement de la compensation de l'article 3.1 est assujetti aux mêmes modalités de paiement que celles applicables à la taxe foncière générale. Dans le cas des vidanges supplémentaires, le montant de cette compensation est payable trente (30) jours après l'envoi d'un compte à cet effet par la municipalité, après quoi elle devient une créance.

3.2 À la compensation fixée à l'article 3.1 doit être ajouté une ou plusieurs des compensations additionnelles suivantes, le cas échéant :

- a) Vidange réalisée durant la fin de semaine ou lors d'une journée fériée : 180.00 \$;
- b) Fosse inaccessible au moment de la vidange et/ou déplacement inutile : 45.00 \$;
- c) Pour une fosse de plus de 5,8 mètres cubes, coût pour chaque mètre cube supplémentaire : 23.00 \$ / mètre cube.
- d) Coût supplémentaire pour une fosse nécessitant de déployer un tuyau de plus de 55 mètres (180 pieds) : 80.00 \$.

Le paiement de la compensation des point 3.2c et 3.2d est assujetti aux mêmes modalités de paiement que celles applicables à la taxe foncière générale. Dans le cas des points 3.2a et 3.2b, le montant de cette compensation est payable trente (30) jours après l'envoi d'un compte à cet effet par la municipalité, après quoi elle devient une créance.

ARTICLE 4

Le propriétaire d'une résidence isolée qui fait procéder à la vidange d'une fosse septique autrement que dans le cadre du service édicté par le règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques de la MRC d'Arthabaska, n'est pas pour autant exempté du paiement de la compensation prescrite aux articles 2 et 3 du présent règlement.

ARTICLE 5

Les compensations prévues aux articles 2 et 3 du présent règlement sont payables par le propriétaire et sont assimilables à une taxe foncière imposée sur l'immeuble.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Alain St-Pierre, maire

Any Lemay
Directrice générale adjointe /
Secrétaire-trésorière adjointe

AVIS DE MOTION : 5 MARS 2018
ADOPTION : 9 AVRIL 2018
ENTRÉE EN VIGUEUR : 9 AVRIL 2018

2018-060

Demande aliénation CPTAQ - Ferme Chabert inc.

Attendu que Ferme Chabert inc. désire déposer une demande d'aliénation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation de vendre une parcelle de terrain à Ferme R.L. Rheault ;

Attendu que cette parcelle de terrain est d'une superficie de 33.7289 hectares ;

Attendu que cette demande n'aura aucun impact négatif puisque le terrain visé par la demande demeure en zone agricole ;

Attendu que la demande est conforme au règlement de zonage ;

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert appuie la demande de Ferme Chabert inc. à la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-061 Embauche de Madame Marlène Langlois

Attendu que l'absence de Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire trésorière se prolonge ;

Attendu que la municipalité a besoin d'une personne qui s'occupe de la comptabilité ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que Madame Marlène Langlois soit embauchée pour une durée indéterminée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-062 Journée Normand-Maurice 2018

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert est sensibilisée à la récupération dans le but d'améliorer notre qualité de vie ;

Attendu que le soutien de la municipalité confirme l'importance de se conscientiser à l'environnement et de croire que la jeunesse est un bon initiateur de transformations et de changements ;

Attendu que la municipalité de Saint-Albert participera le 13 octobre 2018 à la Journée Normand Maurice ;

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Qu'un montant de 0.325\$ par habitant sera versé au Groupe Solidarité Jeunesse pour l'organisation de cette journée de partenariat durable pour l'édition 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-063 Dérogation / DD 955 inc. / Implantation d'un immeuble

Attendu que le Comité Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.) s'est réuni le 19 mars 2018 pour étudier une demande de dérogation ;

Attendu que le procès-verbal du C.C.U. se lit comme suit :

« CCU 2018-03 Lot 6 108 475, 6 108 476, 6 108 477, 6 108 478,
6 108 479 / Développement domiciliaire /
Implantation d'un immeuble à revenus.

Attendu que le propriétaire des lots 6 108 475, 6 108 476, 6 108 477, 6 108 478, 6 108 479, situé dans le nouveau développement domiciliaire, se nomme DD 955 inc. promoteur du projet ;

Attendu que ces cinq (5) lots sont contigus ;

Attendu que le propriétaire désire implanter un immeuble à revenus sur chacun des cinq (5) terrains ;

Attendu que selon la réglementation actuelle, l'implantation d'un immeuble se doit d'avoir la façade face à la rue ;

Attendu que le propriétaire a démontré que l'implantation de la façade des immeubles parallèles à la rue occasionnera un problème de luminosité ;

Attendu que celui-ci a démontré la course du soleil par rapport à un immeuble implanté selon la réglementation ;

Attendu que le propriétaire DD 955 inc. demande l'autorisation d'implanter ses cinq (5) immeubles de sorte que la façade se retrouve perpendiculaire à la rue ;

Attendu que l'implantation perpendiculaire permettra aux résidents des immeubles de bénéficier d'une pleine luminosité ;

Attendu que l'implantation des immeubles devra respecter tous les autres points de la réglementation ;

Par conséquent, le comité consultatif d'urbanisme recommande la demande au conseil municipal. »

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la demande de dérogation # CCU 2018-03 soit accepté tel que recommandée par le C.C.U.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-064

Toponymie / Nouveau développement résidentiel

Attendu que la Municipalité est présentement en travaux pour un nouveau développement résidentiel ;

Attendu que dans ce nouveau développement, quatre (4) rues sont à prévoir ;

Attendu que deux (2) rues, déjà existantes, se prolongeront dans le nouveau développement ;

Attendu qu'une première démarche a été faite auprès de la commission de toponymie concernant l'orthographe des noms de rues ;

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que les deux (2) nouvelles rues portent les noms de Ducharme et de Landry.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-065

Nomination d'un représentant au conseil d'administration provisoire du nouvel Office Municipal d'Habitation (OMH)

Attendu que la résolution # 2018-042 a été adoptée le 5 mars dernier ;

Attendu que cette résolution aurait du se lire comme suit :

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert possède un OMH sur son territoire ;

Attendu que chaque municipalité, ayant un OMH sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, est tenue de nommer un représentant au conseil d'administration du nouvel OMH ;

Proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller

Que Madame Diane Kirouac, conseillère, agisse comme représentante de la municipalité au conseil d'administration provisoire.

Que la résolution #2018-042 soit caduque.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-066 Incroyables comestibles

Attendu que la municipalité a adopté la résolution #2017-169 manifestant son intérêt pour le projet des incroyables comestibles ;

Attendu que dans la résolution #2018-046, la municipalité a accordé un montant entre 500.00\$ et 1 000.00\$;

Proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Que le projet des Incroyables Comestibles se fera en partenariat avec B Transition.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-067 Les cuisines collectives des Bois-Francis de Victoriaville

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière des cuisines collectives des Bois-Francis de Victoriaville ;

Attendu que la résolution #2018-027 mentionnait que la municipalité ferait l'étude de la demande à savoir le nombre de citoyens de Saint-Albert ;

Attendu qu'aucun Albertois ne participe aux cuisines collectives ;

La demande ne sera pas considérée.

2018-068 Commandite agenda – École Amédée Boisvert

Attendu que Monsieur Yves Lambert, directeur de l'école Amédée-Boisvert, sollicite le conseil comme commanditaire afin de minimiser les frais de l'agenda scolaire chargés aux élèves de l'école ;

Attendu que la contribution demandée est de 50.00\$ comme par les années précédentes ;

Il est **proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

Que cette demande soit acceptée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-069 Surveillance des travaux / Développement domiciliaire / Phase 1

Attendu que la compagnie Les Services exp. a fait parvenir à la municipalité, une offre de services pour la surveillance des travaux durant la création de la Phase 1 ;

Attendu que cette offre s'élève à 21 650.00\$;

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que l'offre de services soit acceptée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-070

Ministre des finances / Emprunt salle du Pavillon

Attendu que conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

Attendu que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

Attendu que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

Il est **proposé par** Monsieur Nicolas Labbé, conseiller

Que conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-071

Emprunt temporaire / Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ

Attendu que la municipalité a plusieurs travaux à venir ;

Attendu que tous les travaux ont été approuvés dans le programme TECQ ;

Attendu que pour recevoir les montants de la TECQ, les travaux doivent être réalisés ;

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la municipalité accède à un emprunt temporaire de 600 000\$ afin d'exécuter les travaux prévus.

Que lors du remboursement des montants par la TECQ, la municipalité acquitte le solde de l'emprunt temporaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-072

Développement domiciliaire / Sablière de Warwick

Attendu que la compagnie La Sablière de Warwick a été retenue l'hors de l'appel d'offre pour les travaux de la phase 1 dans le développement domiciliaire ;

Attendu qu'un premier paiement de 312 461.33 est exigé ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Qu'un chèque soit émis afin de payer le premier paiement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-073

Développement domiciliaire / Sablière de Warwick

Attendu que dans la planification des travaux à réaliser dans la phase 1, certains de ceux-ci pourraient être reportés plus tard en 2018 ;

Attendu que le fait de reporter ces dits travaux, la municipalité ferait une importante économie ;

Attendu que la compagnie La Sablière de Warwick a fait parvenir à la municipalité la liste des travaux a reporter ;

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que certains travaux prévus soit reportés plus tard en 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-074

Représentant de la municipalité au programme M.A.D.A.

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert est consciente de l'impact de toutes décision et de tous projets sur la qualité de vie des aînés ;

Attendu que la municipalité doit désigner une personne ressource qui assurera un lien avec la communauté sur les questions touchant les aînés ;

Attendu que cette personne ressource aura la responsabilité de contribuer aux travaux du comité ;

Attendu qu'elle contribuera à la mise à jour de la politique M.A.D.A.;

Il est **proposé par** Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Que Madame Mélanie Vogt, conseillère, soit nommée représentante au programme M.A.D.A.

Que Madame Vogt, assurera, au nom du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Albert, le bon cheminement ou les suivis de ladite politique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-075

Levée de la séance ordinaire du 9 avril 2018

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la séance ordinaire du 9 avril 2018 soit levée à 20h43.

Alain St-Pierre, maire

Any Lemay,
Directrice-générale adjointe /
Secrétaire-trésorière adjointe